



## 134741 - Comment juger le fait d'exprimer des félicitations à l'avènement du vendredi?

---

### question

Qu'en est il de la présentation de félicitations à l'avènement du vendredi? Il est maintenant courant chez nous d'échanger des SMS en vue de se féliciter de l'avènement du vendredi en se disant : vendredi béni ou bon vendredi.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il est hors de doute que le vendredi est un jour de fête pour les musulmans, étant donné ce hadith rapporté par Ibn Abbas (P.A.a) selon lequel le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **Certes, ce jour est un jour de fête qu'Allah a affecté aux musulmans. Que celui qui va assister à (la prière du vendredi) prenne un bain, se parfume s'il en possède et se cure les dents.** (Rapporté par Ibn Madja , 1098 et jugé bon par al-Albani dans Shahi Ibn Madja.

Ibn al-Quayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans le cadre de son explication des spécificités du vendredi:« la 13<sup>e</sup> spécificité est que c'est un jour de fête hebdomadaire.» Zad al-Ma'ad,1/369. Cela donne aux musulmans trois fêtes: celle de la rupture du jeûne, celle du sacrifice, qui sont annuelles et celle du vendredi qui est hebdomadaire.

Deuxièmement, s'agissant de félicitations échangées par les musulmans à l'occasion des fêtes de la rupture du jeûne et du sacrifice, c'est légal et a été rapporté des compagnons (puisse Allah les agréer). C'est déjà expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [49021](#) et à la question n° [36442](#). Quant au fait d'échanger des félicitations le vendredi, il nous paraît que cela n'est pas institué car le statut de jour de fête attribué au vendredi était bien connu des



compagnons qui en savaient mieux le mérite et étaient plus soucieux de le vénérer et de lui réserver le traitement qu'il mérite. Pourtant il n'est pas rapporté qu'ils échangeaient des félicitations ce jour. Or tout le bien consiste à les suivre. Puisse Allah les agréer.

Cheikh Salih al-Fawzan (Puisse Allah le protéger) a été interrogé en ces termes: **Comment juger le fait d'envoyer des SMS terminés par: vendredi béni?**

Voici sa réponse: **Les ancêtres pieux n'échangeaient pas de félicitations le vendredi. Nous n'innovons pas une pratique qu'il n'ont pas faite.** Extrait de adjiwiba wa as'ila de la revue madjallat ad-dawa al-Islamiyya

Cheikh Souleymane al-Madjid ( Puisse Allah le protéger) a donné une fatwa dans le même sens car il a dit: Nous ne pensons pas qu'il soit institué d'échanger des félicitations le vendredi en se disant : vendredi béni ou d'autres expressions pareilles car cela fait partie du chapitre des invocations et des dhikr, domaine dans lequel il faut s'arrêter à ce qui a été rapporté car il s'agit d'un domaine purement cultuel. Si la pratique en question était bonne, le Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) et ses compagnons (Puisse Allah les agréer) l'auraient faite avant nous. Si quelqu'un l'autorise, cela reviendrait à légaliser les invocations et les prières mutuelles de bénédiction échangées au sortir des cinq prières et d'autres pratiques cultuelles. Ce qui n'était pas pratiqué par les ancêtres pieux.» Extrait du [site du Cheikh](#). Puisse Allah le protéger.

Si un musulman priait pour son frère en religion le vendredi dans le but de l'apaiser et de lui procurer la joie avec l'intention de viser l'heure de l'exaucement, il n' y aurait aucun inconvénient.

Allah le sait mieux.